

RCS : BOBIGNY  
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 04315  
Numéro SIREN : 420 995 771  
Nom ou dénomination : AJC IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 24/04/2018 sous le numéro de dépôt 25601

**AJC IMMOBILIER****GREFFE**

24 AVR. 2018

TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

Société Par Actions Simplifiée au capital de 40 500.00 €

Siège social : 30 avenue de la résistance

93340 RAINCY

420 995 771 RCS BOBIGNY

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU**  
**20 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit,

et le vingt mars, à dix heures ,

la société HUNI représentée par Nicolas Jehel , agissant en qualité d'associé unique de la société AJC IMMOBILIER, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

L'associé unique est en possession des documents suivants :

- le rapport du président,
- les statuts sociaux,
- le texte des décisions proposées.

Elle précise l'ordre du jour des présentes décisions :

- Modification de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts,

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

*Certifié conforme,*  
*à l'original.*  
*[Signature]*

**PREMIÈRE DECISION**

L'associé unique, connaissance prise du rapport du président, décide d'étendre l'objet de la société, à compter du 20 mars 2018, aux activités suivantes :

Administration de biens immobiliers, la transaction sur immeuble, sur fonds de commerce et sur bureaux, toutes activités se rattachant à l'objet social

**DEUXIÈME DECISION**

En conséquence de la décision qui précède, l'associé unique décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 2 des statuts :

**"Article 2 – Objet social"**

"La société a pour objet :"

"Administration de biens immobiliers, la transaction sur immeuble, sur fonds de commerce et sur bureaux,"

Le reste de l'article est sans changement.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique, et consigné sur le registre des décisions.

L'associé unique